

AMAP des Volontaires

Contrat champignons 2025-2026

Entre :

l'adhérent.e de l'AMAP des Volontaires		Alexandre Mariette-Ferey, myciculteur
NOM / prénom :		Siret: 99031105200015
Adresse :	et	Contact: Alexandre Mariette-Ferey
Tel :		Adresse: 7 rue du port aux Lions 94220 Charenton le Pont
Mail :		mail: alexandre.marietteferey@gmail.com
		Tél: 06 85 87 50 85

Objet et durée du contrat : Le présent contrat est passé entre le producteur et l'adhérent.e pour l'approvisionnement mensuel de champignons Crinière du lion ou **Hydne hérisson**, nom scientifique *Hericium erinaceus*, plus connu sous l'appellation anglaise Lion's mane. Champignon rare aux qualités nutritives et gustatives étonnantes (voir sur internet les recettes et vertus). D'autres **variétés seront proposées par la suite**.

Engagement de l'adhérent : Pré-financer la production, accepter que l'aspect des champignons puisse varier, reconnaître les aléas de la production et, en tant que consommateur.trice, accepter ces risques. Récupérer ou faire récupérer ses champignons en cas d'absence et en cas de non-retrait, accepter qu'aucun remboursement ne soit effectué, les champignons étant alors partagés entre les permanent.es de la distribution.

Engagement du producteur partenaire : Livrer aux adhérent.es des produits de qualité, frais, issus de sa production en agriculture biologique, les sensibiliser aux conditions de vie de l'exploitation (savoir-faire, pratiques, contraintes économiques, écologiques et sociales)

Engagements communs: Les partenaires s'engagent à **partager les risques et bénéfices naturels** liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, maladies, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés. Toutefois et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc...), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique.

Lieu de distribution : Sauf indication contraire, les distributions ont lieu le lundi soir au Foyer de Grenelle, 17 rue de l'Avre, 75015 Paris, le lundi de 18h30 à 19h30. La distribution est placée sous l'entière responsabilité de l'association AMAP des Volontaires.

Planning : Les livraisons sont prévues de décembre 2025 à juin 2026, selon le calendrier ci-dessous :

15 /12/25 - 12 /01/26 - 9/02/26 – 9 /03/26- 11/05/26- 15 /06/26	Total de 6 distributions
--	---------------------------------

Distributions: **PAS DE DISTRIBUTIONS EN AVRIL PAUSE PRINTANIÈRE**

Choix	Poids du panier en g	Prix unitaire	6 paniers Paiement en 1 fois	8 paniers - Paiement en 3 fois		
				Chèque 1	Chèque 2	Chèque 3
	250	8,00 €	48,00 €	18,00 €	18,00 €	12,00 €
	500	16,00 €	96,00 €	36,00 €	36,00 €	24,00 €
	750	24,00 €	144,00 €	54,00 €	54,00 €	36,00 €
	1000	32,00 €	192,00 €	72,00 €	72,00 €	48,00 €

Banque :

	Chèque N° :	Chèque N° :	Chèque N° :
--	--------------------	--------------------	--------------------

Le dépôt en banque des chèques se fera en décembre 2025, février et avril 2026.

Ce contrat doit être remis en 1 exemplaire signé, avec le(s) chèque(s), à la référente « Champignons » Sakina, au plus tard le 8/12/2025. Le(s) chèque(s) sont libelles à l'ordre d'Alexandre Mariette-Ferey

Il vous appartient d'en conserver un exemplaire.

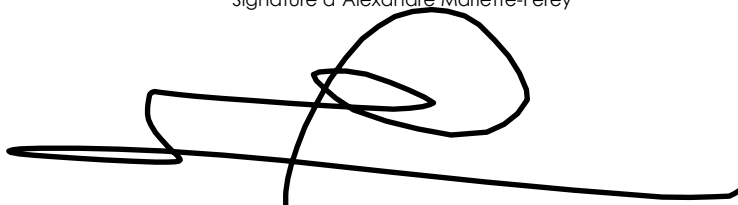
Sorties à la ferme

Possibilité de programmer une sortie pédagogique à l'exploitation, ultérieurement et à la date proposée par le myciculteur.

Fait en 1 exemplaire, le

Signature de l'adhérent·e

Signature d'Alexandre Mariette-Ferey

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a long horizontal stroke.